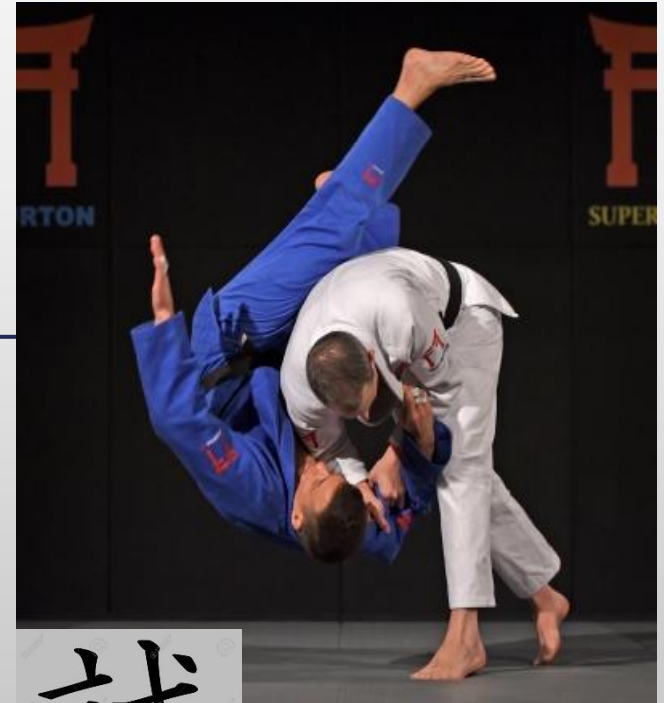


JUDO

SPORT-ÉTUDES

Programme sport-études

Un parcours académique basé sur la souplesse, la confiance, la discipline et l'effort



誠



**«Le judo est, en soi,
une leçon de vie qui
nous montre à éviter
les pièges et les
obstacles de la vie
quotidienne.»**
Jigoro Kano

JUDO

SPORT-ÉTUDES

Maintenant offert aux élèves de secondaire 1 à 5

*Un partenariat de choix avec l'École
secondaire Saint-Gabriel et les dojos des
Laurentides, de Laval et Lanaudière
(ajouter logo DOJO BLAIVILLE)*

LE JUDO

un sport reconnu
mondialement

Le JUDO est un art
martial reconnu au
niveau des Jeux
olympiques....

Parler de la Fédération
de judo et de Judo
Québec

- Reconnaissance comme étant reconnu
- En 2015, l'École Saint-Gabriel se classe au 17e rang du classement général, sur un total de 478 écoles secondaires, toutes commissions scolaires et écoles privées du Québec confondues. Tout cela en 70% du temps normalement prescrit par le MEES.
- Merci à toute l'équipe-école pour l'excellent travail accompli quotidiennement auprès de nos jeunes élèves-athlètes.

RYTHME DE LA SCOLARITÉ

En s'inscrivant dans un tel programme, l'élève doit s'attendre à ce que le **rythme exigé** pour les apprentissages scolaires soit **plus rapide** que dans un programme régulier.

- ❑ Le temps consacré en classe est moindre.
(70 % en classe et 30 % en pratique sportive).
- ❑ En pratique, cela signifie que tous les athlètes ont environ 3 périodes scolaires de 75 minutes sur un total de 4.
- ❑ L'élève athlète doit donc s'engager avec beaucoup d'autonomie et faire preuve de sérieux s'il veut réussir.

LA PRIORITÉ AUX ÉTUDES

Le programme sport-études vise à soutenir des élèves athlètes, reconnus par leur fédération sportive, dans la pratique de leur sport et dans la réussite de leurs études secondaires.

Il permet à un élève athlète de concilier ses objectifs scolaires et sportifs à la condition d'accorder **une priorité à sa réussite scolaire.**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Concilier les études et sa passion; le JUDO
- Développer des élèves athlètes qui réussissent leurs études et qui intègrent de saines habitudes à leur vie
- Construire une estime de soi solide par le biais de la pratique d'un art martial reconnu
- Développer l'athlète au niveau cardiovasculaire, musculaire et de la souplesse
- Augmenter le volume d'entraînement
- Bâtir des jeunes qui auront et qui véhiculeront les valeurs du JUDO tel que la confiance, le respect, la loyauté, la fraternité, l'humilité

LES BIENFAITS DU SPORT-ÉTUDES

L'intégration d'un élève dans le cadre d'un programme sport-études offre à votre enfant de pouvoir non seulement développer son plein potentiel dans le cadre du sport choisi, mais aussi, les éléments suivants:

- Augmentation de la persévérance scolaire
- Amélioration des résultats académiques
- Détermination d'objectifs d'avenir plus clairs
- Encrage de saines habitudes de vie et d'un mode de vie physiquement actif
- Mise en forme d'un athlète dans un cadre plus souple et régulier permettant à l'élève athlète d'optimiser son temps d'étude
- Création de liens d'amitié sains, sécuritaires et durables
- **et +++++**

PROCESSUS D'ADMISSION

ÉTAPE 1 : Analyse du dossier scolaire

Pour les jeunes provenant du primaire,

- Les élèves doivent réussir tous les cours obligatoires (mathématique, anglais et français) en 5^e année. Le bulletin final de 5^e année devra être remis avec la demande d'admission du candidat pour évaluation. Les résultats finaux de 5^e année comptent pour 50 % du dossier académique déposé par le candidat ;
- Réussir l'examen d'admission. Le résultat de cet examen d'admission compte pour l'autre 50 % du dossier académique déposé par le candidat.
- Réussir tous les cours obligatoires en 6^e année (le bulletin final de 6^e servira à confirmer ce critère) ;
- Avoir la recommandation de la direction d'école.

Pour les jeunes provenant du secondaire,

- les élèves doivent réussir tous les cours obligatoires inscrits au curriculum du candidat ;
- Réussir tous ses cours avec une moyenne générale supérieure ou égale à 70 %, en excluant le résultat final du cours d'éducation physique.
- **Note** : Les jeunes provenant déjà d'une école secondaire n'ont pas à effectuer un examen d'admission. Le dernier bulletin final du candidat est requis pour l'évaluation académique de sa candidature.

PROCESSUS D'ADMISSION

ÉTAPE 2 : Accréditation sportive

Être un athlète reconnu par son club sportif ou sa fédération. Une évaluation sportive pourrait être nécessaire selon le mandataire sportif.

ÉTAPE 3 : Décision

- Après l'analyse conjointe des dossiers sportifs et académiques par le comité de coordination, une lettre est envoyée à l'élève lui confirmant son statut pour la prochaine année scolaire. Dans ce cas, l'élève peut être accepté au programme, en attente au programme ou refusé au programme sport-études pour la prochaine année scolaire.

PROCESSUS D'ADMISSION

Demeurer au programme

- Critères de continuité au programme sport-études
- Pour demeurer au programme, l'élève athlète doit présenter un dossier académique sans échec en plus de maintenir une moyenne générale finale de 70 %, en excluant le résultat d'éducation physique.

IMPORTANT

L'élève hors territoire doit obtenir annuellement une autorisation de sa commission scolaire pour fréquenter notre établissement. Vous devez contacter le service d'organisation scolaire de votre commission scolaire afin de vérifier si vous êtes éligible à recevoir cette autorisation extraterritoriale.

Horaire type du programme sport-études

(15 h par semaine)

- Les élèves athlètes prennent le transport scolaire à partir de leur domicile.
- Ils sont en classe pour les 3 premières périodes
- Transport vers le lieu d'entraînement.
- Les parents doivent aller chercher les élèves athlètes au site d'entraînement.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h55 à 9h10 Période 1	7h55 à 9h10 Période 1	7h55 à 9h10 Période 1	7h55 à 9h10 Période 1	7h55 à 9h10 Période 1
9 h 30 à 10h45 Période 2	9 h 30 à 10h45 Période 2	9 h 30 à 10h45 Période 2	9 h 30 à 10h45 Période 2	9 h 30 à 10h45 Période 2
11 h à 12h15 Période 3	11 h à 12h15 Période 3	11 h à 12h15 Période 3	11 h à 12h15 Période 3	11 h à 12h15 Période 3
DÎNER				
13h10 - Transport vers le site d'entraînement (environ 20 minutes)				
13h30 à 15h00 JUDO	13h30 à 15h00 JUDO	13h30 à 15h00 MUSCULATION	13h30 à 14h30 JUDO	13h30 à 15h00 MUSCULATION
Entre 15h30 et 17 h Études sur le lieu d'entraînement / Transport avec parents				
19 h à 20 h 30 Entraînement régulier JUD		19 h à 20 h 30 Entraînement régulier JUDO (FACULTATIF)		19 h à 20 h 30 Entraînement régulier JUDO